

Infirmierie

Fonctionnement de l'infirmierie

Le service de santé scolaire est assuré par :

*un médecin scolaire : Dr BLANC

*une infirmière: Mme GUILLEMIER



Horaires d'ouverture de l'infirmierie :

L'infirmierie n'est pas ouverte chaque jour, car l'infirmière partage son temps de travail entre le collège et les différentes écoles du secteur.

L'infirmière est présente au collège de 9h00 à 16h30 :

- Lundi
- Jeudi (sauf le 3ème jeudi du mois)
- Vendredi

Le médecin est présent uniquement sur rendez vous.

Rôle et missions de l'infirmière :

La mission de l'infirmière de l'Education Nationale s'inscrit dans la politique générale de l'Education Nationale qui est de promouvoir la réussite scolaire des élèves.

L'infirmierie est un lieu de soin, d'écoute.

L'infirmière a un rôle relationnel, technique et éducatif et accueille tout élève qui la sollicite pour quelque motif que ce soit y compris d'ordre relationnel ou psychologique dès lors qu'il y a une incidence sur sa santé ou sa scolarité, dans le respect de la confidentialité.

Missions de l'infirmière

- l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des élèves
- la réalisation des soins immédiats, soins d'urgence
- le suivi des élèves en difficulté et le relais vers des professionnels de la santé (Assistante sociale, Centre Médico-psychologique, ...)
- le suivi des enfants malades nécessitant des aménagements spécifiques (PAI : projet d'accueil individualisé) ou atteint d'un handicap
 - la réalisation de bilans de santé (dépistage infirmier en 6ème)
 - la mise en place d'actions éducatives
 -



□ dans le respect du secret professionnel

L'infirmière travaille en étroite collaboration avec le Médecin scolaire l'Assistante sociale, CPE, COP, vie scolaire et les professeurs mais tout ce qui est dit à l'infirmierie reste confidentiel, rien ne sort sans l'accord de l'élève.

Il se peut que votre enfant soit convoqué au cours de l'année à l'infirmierie car un adulte se sera inquiété pour lui...



Médicaments

Aucun élève ne doit être en possession de médicaments sur lui sauf cas particuliers, dont l'infirmière est au courant (asthmatiques, diabétiques...)

Pour les élèves ayant un problème de santé chronique et/ou un handicap, il est possible de mettre en place un PAI (projet d'accueil individualisé), établi à votre demande (mais on peut vous le suggérer dans l'intérêt de votre enfant)

En cas de maladie

En cas d'absence de l'infirmière et que l'élève est souffrant, sa famille sera appelée. Bien sûr l'élève ne vient pas au collège s'il est malade (avec ou sans fièvre et/ou contagieux) comme par ex gastroentérite,

Bilan 6ème

Un bilan infirmier pour les élèves de 6ème aura lieu pendant l'année de 6ème afin de dépister d'éventuels problèmes pouvant gêner sa réussite scolaire.

CESC

Enfin au cours de l'année scolaire, plusieurs actions de prévention et d'éducation à la santé dans l'intérêt des élèves et dans le cadre du CESC (comité d'éducation à la santé et la citoyenneté) seront menées.

Contact:

L'infirmière reste à votre disposition pour tout complément d'informations par téléphone (03.80.21.13.43 en demandant le poste de l'infirmière) , par brève via liberscol, ou sur rdv.